

PROGRAMME  
**ONU-REDD**



UNREDD/PB13/2014/IV/4

# Projet de cadre stratégique 2016-2020

---

TREIZÈME RÉUNION DU CONSEIL  
D'ORIENTATION DU PROGRAMME  
ONU-REDD

---

3-7 novembre 2014

Arusha, Tanzanie

Conformément à la décision du Conseil d'orientation, le présent document ne sera pas imprimé afin de réduire au minimum l'impact des processus du Programme ONU-REDD sur l'environnement et de contribuer à leur neutralité climatique. Les documents de réunion du Programme ONU-REDD sont disponibles sur Internet à l'adresse: [www.unredd.net](http://www.unredd.net) ou [www.un-redd.org](http://www.un-redd.org).

## 1. Introduction

Comme décidé à la douzième réunion du Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD, tenue à Lima, en juillet 2014, et conformément à la feuille de route adoptée, entre juillet et octobre 2014, un projet de stratégie a été élaboré pour le Programme. La stratégie actuellement suivie court jusqu'à fin 2015<sup>1</sup>. Par conséquent, l'élaboration d'un cadre stratégique quinquennal pour la période 2016-2020 a permis aux parties prenantes concernées au sein du Programme de réaligner les objectifs et la portée des activités compte tenu des mutations concernant la REDD+ et d'ajuster les modalités opérationnelles afin de mieux exécuter le Programme.

Il convient de mentionner de prime abord deux éléments fondamentaux pour la nouvelle stratégie. Premièrement, les décisions de la dix-neuvième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), tenue à Varsovie, fin 2013, sont venues compléter l'ensemble de décisions qui constituent le manuel de règles s'appliquant à la mise en œuvre de la REDD+ et fournissent donc les orientations techniques nécessaires aux pays qui décident de participer au processus de la REDD+ dans le cadre de la CCNUCC. Deuxièmement, la première évaluation externe du Programme ONU-REDD, effectuée en 2013 et 2014, a débouché sur un ensemble de conclusions et de recommandations prises en compte lors de l'élaboration du nouveau cadre stratégique. L'évaluation a notamment souligné : i) que les pays devaient s'approprier le développement de la REDD+ ; ii) que les échanges intersectoriels et la coopération devaient être promus au niveau national ; et iii) que la collaboration interinstitutions et la participation élargie des parties prenantes que sont les organisations de la société civile, les peuples autochtones et d'autres organisations partenaires étaient essentielles à la réussite du processus REDD+. L'évaluation a également mis l'accent sur le poids de l'engagement politique à un haut niveau et cette forme d'appui à la REDD+.

Dans le cadre de l'élaboration du cadre stratégique présenté ci-après, plusieurs étapes ont été suivies :

- Entretien avec les membres du Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD ;
- Établissement d'un document de travail résumant les principaux éléments du cadre stratégique ;
- Étude publique sur Internet et compilation des réponses à plusieurs questions ayant directement trait au document de travail ;
- Organisation de trois ateliers de consultations, à Panama pour la région Amérique latine – Caraïbes, à Bangkok pour la région Asie – Pacifique et à Nairobi pour la région Afrique, en vue de recueillir des commentaires sur les propositions initiales concernant le cadre stratégique tel que résumé dans le document de travail ;
- Incorporation des contributions des membres du Programme ONU-REDD qui travaillent dans différentes régions et pays.

Le projet de cadre stratégique ainsi établi sera examiné à la treizième réunion du Conseil d'orientation, les 6 et 7 novembre 2014, en vue de parvenir à une convergence de vues sur les principaux éléments de la prochaine stratégie. Une fois le cadre stratégique en place, plusieurs points seront examinés, après la treizième réunion du Conseil d'orientation, pour parachever le Programme 2016-2020 (voir point 4 ci-après).

---

<sup>1</sup> De la même manière, le mémorandum d'accord conclu entre la FAO, le PNUD et le PNUE, qui a porté création du Programme en 2008, vient également à échéance en 2015.

## **2. Résumé de la vision, de la mission, des objectifs et de l'axe suivis**

La **vision** du Programme ONU-REDD, 2016-2020, est la suivante:

Contribuer aux changements de sorte que les pays en développement réduisent de manière significative leurs émissions grâce au renforcement des capacités et à des mesures incitatives issues d'un mécanisme REDD+ fondé sur les résultats, tout en réalisant des objectifs nationaux de développement de manière durable et équitable.

La **mission** du Programme est la suivante:

Sur la base du pouvoir de rassemblement et de la démarche fondée sur les droits des Nations Unies, ainsi que sur la fourniture de connaissances techniques fondées sur des relations de confiance, soutenir les efforts des pays en développement afin de contribuer à l'atténuation des changements climatiques grâce à la mise en œuvre d'activités REDD+, comme convenu dans la CCNUCC<sup>2</sup>. Des consultations globales avec les parties prenantes, axées sur les pays, constitueront le socle des efforts déployés.

Les **objectifs** du Programme sont les suivants :

Fournir des services de conseil et de soutien technique adaptés aux différentes situations et aux besoins des pays en développement afin :

- De permettre à autant de pays que possible de participer efficacement au processus de la CCNUCC en améliorant leur préparation à la REDD+ ;
- De redoubler d'efforts dans les pays dont la phase de préparation a progressé afin de les aider à concevoir et à mettre en œuvre des mesures fondées sur les résultats pouvant être reconnues par la CCNUCC et pouvant ainsi faire l'objet de paiements fondés sur les résultats<sup>3</sup> ;
- D'améliorer les avantages supplémentaires de la REDD+ aux fins d'adaptation aux changements climatiques, de préservation de la biodiversité et d'amélioration des moyens de subsistance.

L'**axe du Programme** proposé contient quatre éléments. Les services du Programme aideraient donc les pays en développement :

A. À progresser quant à leur préparation et à se fonder sur les quatre éléments de la REDD+ précisés dans les accords de Cancún afin d'effectuer leurs premières soumissions à la CCNUCC sur :

- Le système national de suivi des forêts ;
- Les niveaux d'émissions de référence/les scénarios de référence pour les forêts ;
- Les systèmes d'information sur les garanties ; et
- Les stratégies/plans d'action nationaux pour la REDD+.

Il convient de noter que le soutien à l'élaboration de stratégies nationales et/ou de plans d'action nationaux pour la REDD+ constituera un élément central des avancées sur la voie de la mise en œuvre (au-

<sup>2</sup> Selon la décision 1/CP.16 de la Conférence des Parties à la CCNUCC à Cancún, il s'agit de la réduction des émissions liées au déboisement, de la réduction des émissions liées à la dégradation des forêts, de la préservation des stocks de carbone forestier, de la gestion durable des forêts et de l'amélioration des stocks de carbone forestier.

<sup>3</sup> Le Programme ONU-REDD n'envisage pas d'être un prestataire de paiements fondés sur les résultats mais peut favoriser les liens entre les pays en développement et les financeurs (donateurs, secteur privé) prêts à effectuer un paiement pour les résultats reconnus par la CCNUCC, par le biais du Fonds vert pour le climat ou d'autres voies appropriées (voir également ci-après).

delà de la préparation) compte tenu que plusieurs politiques, activités et mesures doivent être élaborées dans tous les pays concernés pour combattre les facteurs du déboisement et de la dégradation des forêts, promouvoir la préservation des forêts, mettre en place une gestion durable des forêts et améliorer les stocks de carbone forestier.

- B. À traiter des points figurant dans d'autres décisions de la CCNUCC liées à la REDD+, ayant essentiellement trait à l'accord de Cancún sur les garanties.
- C. À accompagner les pays dans la mise en œuvre et les processus d'élaboration des mesures fondées sur les résultats afin de recevoir les paiements fondés sur les résultats et de bénéficier d'autres avantages selon la situation de chacun. Cela implique le respect des prescriptions figurant dans la Convention, notamment les mesures, les rapports et les vérifications (MRV).
- D. À avoir accès aux connaissances sur la préparation à la REDD+ et la mise en œuvre de la REDD+ grâce à des connaissances de programme bien documentées et fondées sur des données probantes relatives à la REDD+ et à la facilitation d'un échange Sud-Sud élargi de connaissances. Pour ce faire, il convient de recueillir et de diffuser les meilleures pratiques relatives à la préparation à la REDD+ et à la mise en œuvre de la REDD+ afin de renforcer le développement des capacités.

### **3. Démarche**

L'appui fourni par le biais du Programme ONU-REDD serait adapté aux besoins propres à chaque pays en développement, besoins déterminés par une évaluation itérative et solide effectuée conjointement par les partenaires concernés dans chacun des pays. La participation des organisations de la société civile et des peuples autochtones à ces processus sera de la plus haute importance car de véritables consultations transparentes sont essentielles pour la réussite de la REDD+.

Le Programme ONU-REDD fournira des services de conseil et d'appui technique adaptés grâce à des équipes interdisciplinaires et interinstitutions qui accompagneront et orienteront les pays tout au long des étapes qu'ils effectueront dans le cadre du processus de la CCNUCC. Cette démarche vise à renforcer les capacités des pays et à maximiser la fourniture d'autres prestations non fondées sur les résultats. Cela passera par un système ouvert et aisément accessible de gestion des connaissances conçu pour aider les pays en développement à mettre en commun les méthodes employées et les enseignements tirés et à progressivement améliorer leurs activités et renforcer leurs capacités, notamment en ce qui concerne le socle normatif sur lequel elles s'appuient. Les questions thématiques qui ont vu le jour au cours des six premières années d'existence du Programme ONU-REDD continueront de bénéficier d'une attention particulière, notamment les moyens d'existence, l'égalité de genre, la propriété foncière, les droits fonciers et la participation du secteur privé à la REDD+.

L'appui apporté passera également par une évaluation approfondie des progrès réalisés par les pays sur la voie de la préparation à la REDD+, notamment l'établissement de rapports à la CCNUCC sur la stratégie ou le plan d'action national pour la REDD+, le système national de suivi des forêts, le système d'information sur les garanties et les niveaux d'émissions de référence. Comme indiqué ci-dessus, il est prévu qu'un appui adapté aux différents pays sera fourni, selon les besoins de chaque pays et les progrès réalisés.

#### **4. Future forme du Programme**

##### **Théorie du changement et principes**

D'après ce qui précède, une théorie complète du changement pour le Programme sera établie. Elle définira l'impact escompté sur le long terme et les éléments fondamentaux qui permettront de parvenir aux résultats souhaités. De la même manière, un cadre de résultats assorti de cibles et d'indicateurs et mesurés grâce à des rapports sera établi<sup>4</sup>. À ce stade, il convient de souligner plusieurs principes dont il conviendrait de tenir compte lors de la conception de la future forme du Programme, notamment :

- La mise à disposition de suffisamment de financements fiables sur le long terme pour soutenir les efforts d'atténuation des changements climatiques concernant les forêts, ce qui peut contribuer à réaliser l'objectif d'une hausse maximale des températures de 2°Celsius dans le monde ;
- La mise à disposition d'un financement pour les mesures liées à la REDD+ fondées sur les résultats qui visent à combattre les facteurs du déboisement et de la dégradation des forêts et à mettre en œuvre les autres activités au titre de la REDD+ (voir note de bas de page n° 2), sur la base de politiques et de mesures bien conçues ;
- Un Programme rationalisé et efficace est financé pour aider les pays à mettre en œuvre les décisions de la CCNUCC.

##### **Accords interinstitutions**

Le Programme ONU-REDD est un fort exemple de la valeur et de l'efficacité des organismes des Nations Unies qui œuvrent ensemble. Une collaboration interinstitutions renforcée est importante et des mesures sont déjà prises en ce sens. Ce renforcement passe par de simples ajustements, par exemple le fait que l'ensemble du personnel d'ONU-REDD dans les trois organismes a la même adresse électronique ONU-REDD, à des changements plus profonds, par exemple la désignation d'un seul organisme chef de file par pays et d'une équipe d'appui de pays pour toutes les interventions du Programme, davantage de colocation dans les régions et une gestion du portefeuille renforcée. Un autre élément clé de la gestion conjointe prévue est l'amélioration de la planification et de l'établissement du budget afin de mieux suivre et superviser l'exécution du Programme. Pour ce faire, davantage d'attention devra être accordée aux rapports sur les résultats obtenus, comme indiqué précédemment.

Il est également important de garantir un mode d'action interinstitutions intégré. En outre, au niveau national, le Programme et les institutions s'engagent à améliorer l'efficacité, en effectuant les décaissements par le biais d'une seule interface administrative. Les mesures établies pour améliorer l'efficacité incluent une meilleure gestion conjointe du portefeuille national grâce à un groupe de gestion rationalisé, la désignation d'un responsable de l'équipe spéciale regroupant les équipes des institutions chargé des équipes de pays d'appui interinstitutions, adaptée aux besoins de chaque pays, et la nomination d'un seul coordonnateur de programme chargé de faire le lien avec les homologues gouvernementaux et d'apporter un soutien à toutes les institutions concernées. Ces mesures mises en œuvre de manière

---

<sup>4</sup> L'une des recommandations importantes de l'évaluation externe concernait la poursuite d'efforts visant à mettre en place des outils de planification, de suivi et de rapport fondés sur les résultats pour l'ensemble des activités du Programme.

combinée amélioreront grandement l'efficacité et la coordination. Elles permettront d'améliorer l'interface offerte et les services pour les pays partenaires.

### **Gouvernance du Programme**

L'évaluation du Programme et les consultations régionales et électroniques ont souligné qu'il était nécessaire d'élaborer des dispositions relatives à la gouvernance du Programme plus « allégées » et rationalisées. La démarche adoptée au cours de la conception du cadre stratégique est que la forme suit le fond. Il était donc nécessaire de commencer par déterminer ce que le Programme ferait, puis le comment. Il est néanmoins admis que la gouvernance du Programme doit être ajustée pour en maintenir la dimension pluripartenaires tout en œuvrant de manière plus efficace.

Conformément à la feuille de route fixée à la douzième réunion du Conseil d'orientation, les parties prenantes auront largement le temps et l'occasion de définir l'ensemble des dispositions relatives à la gouvernance qui seront adaptées à la nouvelle phase du Programme.

### **Partenariats stratégiques**

Les partenariats stratégiques sont également essentiels pour l'avenir du Programme ONU-REDD. Une collaboration efficace avec le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) de la Banque mondiale, le Programme d'investissement pour la forêt (FIP) et le Fonds BioCarbone demeureront importants. Des mesures seront notamment prises pour établir un plan de travail collaboratif conforme à la notion de complémentarité, tout en reconnaissant les différences entre les démarches du FCPF et celles du Programme ONU-REDD. La démarche concernant les mesures fondées sur les résultats, qui doit bénéficier de l'appui du fonds carbone du FCPF, cible un nombre limité de pays qui concluent des contrats d'achat liés à la réduction des émissions infranationales, base des paiements. La stratégie du Programme ONU-REDD telle qu'exposée dans le présent document sera axée sur l'appui à l'élaboration de mesures nationales fondées sur les résultats admises par les décisions de la CCNUCC liées à la REDD+.

L'émergence d'un Fonds vert pour le climat comme source importante de financement de la REDD+ doit également être prise en compte dans l'élaboration de la nouvelle forme du Programme. L'aide aux pays qui s'orientent vers des paiements fondés sur les résultats par le biais du Fonds vert pour le climat sera importante. Le Programme ONU-REDD peut soutenir les pays qui visent à accéder aux possibilités de financement de la REDD+. Dans ce contexte, il convient de souligner que le Programme n'opèrera pas comme un fonds de financement de la REDD+ mais qu'il fournira l'assistance technique nécessaire à la création de voies de financement de la REDD+ (mise en place et gestion des fonds). En outre, de nombreux autres partenaires sont associés à la REDD+, tant des organisations internationales telles que le Fonds mondial pour l'environnement (FEM) que des organisations non gouvernementales, avec lesquelles le Programme ONU-REDD devra échanger.

\*\*\*\*\*